

HONORAIRES DE TRANSACTION*

Les honoraires sont à la charge du vendeur (sauf cas particuliers). Ils sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Barème – Honoraires de transaction :

Prix du bien	Honoraires sur prix de vente TTC MANDAT SIMPLE	Honoraires sur prix de vente TTC MANDAT SEMI-EXCLUSIF ET MANDAT EXCLUSIF
De 0 à 70 000 €	9 %	8 %
De 70 001 à 150 000 €	7 %	6 %
Au-delà de 150 001 €	5 %	4 %

Les honoraires comprennent les prestations de visites, de négociation, et de constitution du dossier de vente.

Les prix de vente sont hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

ESTIMATION OFFERTE **

(**Forfait initial pour l'estimation d'un bien : 120 € TTC

Montant vous sera intégralement remboursé dans le cadre d'un mandat confié à un de nos agents)

*En vigueur au 24/01/2019

neowi
immobilier

